

TRIBUNAL  
DE GRANDE INSTANCE  
DE PARIS

-----

CABINET  
du Doyen des Juges  
d'instruction  
(Ile de la cité)

-----

Tél. 01 44 32 65 97

Paris, le 03 FEV. 2009

C-ND.3

Le Doyen des Juges d'instruction  
au Tribunal de Grande Instance  
75055 PARIS LOUVRE R.P.

à

M.LABORIE André  
2 rue de la Forge  
31650 St ORENS DE GAMEVILLE

ND/Is

OBJET : Plainte avec constitution de partie civile  
N/REF. : Dossier n° 08/656

Monsieur,

Me référant à la plainte déposée le 13 octobre 2008 , je vous prie de bien vouloir :

**Justifier du dépôt préalable d'une plainte simple relative aux mêmes faits en produisant l'un des documents suivants :**

- ☛ L'avis de son classement par le Parquet.
- ☛ Un récépissé précédant d'au moins 3 mois la plainte avec constitution de partie civile :

- soit, du dépôt de la plainte simple au Parquet,
- soit, de l'envoi au Parquet par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception de l'original de la plainte ou de sa copie si elle a été déposée auprès d'un service de Police Judiciaire.

**A défaut, votre action sera déclarée irrecevable.**

Je vous invite donc à vous en désister par écrit et à engager, si vous le jugez utile, la procédure préalable nécessaire au dépôt d'une nouvelle plainte avec constitution de partie civile.

J'attire votre attention sur le fait que votre réponse est **absolument** nécessaire au traitement du dossier. **Elle devra nous parvenir avec ses annexes en deux exemplaires** au plus tard le **16 Février 2009**.

**A défaut, une consignation sera fixée en l'état. Mais votre plainte est susceptible d'être déclarée irrecevable par la suite.**

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Doyen des Juges d'instruction

Nathalie DUTARTRE

